

**Société colombophile de Mont-Saint-Guibert**  
**Matricule 1506**

**Rapport de réunion de l'assemblée générale du 27/10/2019**

**Ordre du jour :**

- 1- renouvellement du comité
- 2- approbation des comptes 2019
- 3- organisation de la saison 2020

1 - Tous les membres du comité sont démissionnaires et rééligibles :  
Sont reconduits dans leurs fonctions :

Monsieur Daniel Mauroy en tant que président  
Monsieur Weiss Henry en tant que vice-président  
Monsieur Léglise Victor en tant que trésorier  
Monsieur Biller Michel en tant que trésorier adjoint  
Monsieur Martin Michael en tant que secrétaire  
Monsieur Quinaux Christophe en tant que secrétaire adjoint

2- Les comptes sont présentés et expliqués aux membres présents. Ceux-ci les valident à l'unanimité. Ces comptes sont tenus à disposition de tout un chacun par le trésorier. Ils ont également été entérinés précédemment à la réunion par Monsieur Biller Michel, désigné comme vérificateur aux comptes.

3- Au su des informations en notre possession quant à l'organisation de la future saison, il a été décidé suite à débat en l'assemblée à ce qui suit :

**Petite et grande vitesse :**

Satisfaction générale quant au lâcher (secteur 3 ) et groupement actuel.

### **Petit demi-fond :**

Groupement « petit club » ; les amateurs déplorent à nouveau le rayon pris par certaines sociétés et le manque de transparence quant à l'obtention d'éventuelles dérogations.

### **Grand demi-fond :**

Les amateurs saluent la mise en place des concours AWC et se félicitent de leur réussite. Petit bémol toutefois, la majorité par principe souhaiterait que la participation soit réservée aux colombiers situés en Région Wallonne.

Il est également mis en avant le nombre trop important de doublages et les coûts engendrés par ceux-ci.

Enfin, le manque de clarté par rapport aux championnats est également souligné ex : des premiers provinciaux différents AWC et FCW.

Ce qui nuit à la cohérence et à la légitimité de ceux-ci.

### **Fond et grand fond :**

L'assemblée a bien conscience qu'un regroupement de sociétés doit avoir lieu à fin de maintenir des contingents suffisants toutefois il est à déplorer que le partenaire de la société de Wavre n'a pas à plusieurs reprises et malgré des protestations et des plaintes à l'autorité compétente, respecté le règlement en matière d'annonces et de transport de pigeons. Il est indispensable que ces situations ne se reproduisent plus lors de la nouvelle saison.

Nous insistons une nouvelle fois pour que les instances compétentes prennent leurs responsabilités.

### **Organisation interne des championnats 2020**

Il sera convenu lors d'une réunion à venir de l'organisation de ces championnats. Les buts étant d'avoir un retour maximal pour les amateurs et la promotion du sport colombophile.

## **Remarques générales :**

Les amateurs souhaitent que le plus grand soin soit apporté au convoyage des pigeons et que des contrôles soient plus systématiquement effectués sur les lieux de lâchers (respect des horaires d'arrivée) et lors des trajets (aération, nourriture et boissons).

La société Bauwens étant pratiquement en situation de monopole, il serait bon de trouver d'éventuels autres candidats convoyeurs pour faire jouer la concurrence.

Pour la société,

Daniel Mauroy,  
Président